

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 331-2019 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec et modifiant le règlement no 319-2018

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce sixième (6^e) jour du mois de novembre deux mille dix-neuf (2019).

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim